



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique familiale

Question écrite n° 5388

Texte de la question

M. Jean Ueberschlag attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les dispositions envisagées par le précédent gouvernement suite à la tenue de la « Conférence de la famille » le 17 mars dernier. A l'issue de cette conférence, avait été notamment envisagée la mise en place d'une délégation interministérielle à la famille. Aussi, il lui demande de prendre toutes dispositions en vue de l'installation de cette délégation.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a annoncé, lors de la discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 1998 par l'Assemblée nationale, qu'il serait institué un délégué interministériel à la famille. Ce délégué sera chargé d'une fonction d'impulsion et de coordination des différentes actions conduites. Il permettra ainsi une meilleure prise en compte du fait familial dans l'ensemble des politiques suivies. Il sera notamment l'interlocuteur privilégié des associations familiales et des différents partenaires concernés par la famille. Il pourra également faire des propositions pour améliorer les dispositifs existants dans le cadre d'une politique familiale globale.

Données clés

Auteur : [M. Jean Ueberschlag](#)

Circonscription : Haut-Rhin (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5388

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 1997, page 3657

Réponse publiée le : 8 décembre 1997, page 4522